



Compte-rendu

Conseil municipal du mardi 6 juillet 2021 Séance n°4

Sur convocation du Conseil en date du 28 juin 2021, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 6 juillet 2021 à 19h00 dans la salle du Conseil municipal au 14 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents : 13

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

Arrivée en cours de séance : 0

Procuration : COLLET Carole, procuration donnée à BARREAU Emilie
CADU David, procuration donnée à VERSTIJNEN Cécile

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance à 19h00 en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1 : Adhésion au groupement de commandes « pôle énergie centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur.

Il a été précisé lors d'une réunion tenue par le SIEIL le 22 juin dernier qu'au regard de ses propres besoins, Le Louroux a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°2 : Création d'une Commission CLAS (Commission Locale d'Action Sociale).

Considérant que la commune ne dispose plus de CCAS, le CIAS propose à la commune de créer une CLAS dans le cas où la commune serait amenée à recevoir des demandes de secours financiers instruites exclusivement par des travailleurs sociaux, principalement des assistantes sociales de la Maison Départementale et de la Solidarité (MDS) du Conseil départemental.

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De créer une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS), et désigne Madame MAURY Magali en qualité de référent de cette CLAS. Elle sera accompagnée de M. le Maire, Madame BOQUET Marie-Claude et Monsieur KNEZEVIC si besoin.

Pour : 15

Affichage le : 10/07/2021

Contre : 0
 Abstention : 0

.../...

Affaire n°3 : DM1 : Régularisation état de la dette.

Le Service de Gestion Comptable de Loches demande une régularisation sur l'établissement de l'état de la dette d'un emprunt de 130.000 € contracté en 2017 et établi de la façon suivante :

mandat : compte 1641 = 7.679.50 €, compte : 66111 = 3.760.82 €
 au lieu de :
 mandat : compte 1641 = 7.962.87 €, compte : 66111 = 3.477.45 €
il faut donc régulariser de la façon suivante :
 mandat : compte 1641 = 283.37 €, titre : compte 768 = 286.37 €

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Affaire n°4 : Mise en place d'une régie et nomination d'un régisseur.

À compter du 12 juillet 2021, il est institué une régie de recettes centrale pour l'encaissement et droits perçus pour la reprographie, la location de salles, la location de matériel et les manifestations communales, installée à la mairie de Le Louroux

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Affaire n°5 : Acceptation d'un don fait à la commune.

Monsieur le Maire informe que Monsieur LE VAILLANT DE CHAUDENAY Stanislas souhaite faire un don à la commune d'un montant de 1.000 € contribuant à la rénovation du Prieuré.

Ainsi que le code général des collectivités territoriales l'y autorise (article L.2242-4), Monsieur le Maire a accepté ce don.

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Le Maire

 Eric DENIAU